

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Présents : 12**Ayant donné pouvoir : 2****Votants : 14**

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, M. TRIGNOL François, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel.

Absents / Excusés : Mme DARZACQ Vanessa, Mme LE DIGABEL Laëtitia, Mme DELTEIL Stéphanie.

Procurations : Mme DARZACQ Vanessa donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, Mme LE DIGABEL donne pouvoir à Mme COUSIN Elisa.

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Elisa

Délibération n° 2022-051

Objet : Plan de financement prévisionnel 2023 projet « Aménagement et sécurisation de l'entrée du bourg d'Aubas »

Madame le Maire présente le travail de chiffrage du Maître d'œuvre Amplitude Paysages 24 et Marine Vigier, les Plans Avant-Projet ainsi que l'estimation prévisionnelle des travaux de ce projet.

Madame le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration d'accès au bourg et de sécurisation.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à **418 876.24 € HT** et sera inscrit au **Budget Primitif 2023**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'état, le conseil départemental et l'agence de l'Eau Adour Garonne.

Le plan de Financement prévisionnel est le suivant :

Coût opération (€ HT)		Financement (€ HT)	
Travaux	386 876.24	DETR hors honoraires (25%)	96 719.06
Honoraires de maîtrise d'œuvre, géomètre, étude des sols, achat de terrain, étude A.T.D, mission S.P.S	32 000.00	Conseil Départemental (20%)	77 375.24
		Agence de l'eau Adour-Garonne (désimperméabilisation)	24 337.20
		Sous-total subventions :	198 431.50
		Fonds propres	140 444.74
		Emprunts	80 000.00
Total dépenses H.T.	418 876.24	Total recettes H.T.	418 876.24

Pour l'obtention de subventions Madame le Maire propose de solliciter :

- L'Etat, (DETR Dotation équipement des territoires ruraux)
- Le Conseil Départemental,
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne (désimperméabilisation des sols)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** l'opération et les modalités de financement
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **Autorise** Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération
- **Autorise** Madame le maire à solliciter les subventions nécessaires au financement du projet auprès de :
 - L'Etat,
 - Le Conseil Départemental,
 - L'Agence de l'Eau Adour Garonne (désimperméabilisation des sols)
- **Autorise** Madame le maire à engager la procédure de passation des marchés publics et de recourir à un appel d'offre.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Publié le 19 / 12 / 2022
Notifié le 15 / 12 / 2022

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Valène DUPUY

